

Postulat présenté au Conseil communal du 24 février 2011

Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est

Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Comment associer le quartier Est de Vevey au développement de toute la cité, qui se concentre autour de la Place de la Gare et de la Place du Marché ?

Quel pôle d'attraction donner à ce quartier ?

Différents travaux ont été entrepris ou vont être entrepris dans ce quartier : rénovation de l'église Notre Dame, travaux à venir au Théâtre de l'Oriental, refonte du carrefour rue d'Italie, rue Clara Haskil associée à la restauration de la Tour de l'Horloge, et parking en silo au nord du Rond-Point Melchers entre deux Villes qui sera mis à l'enquête cet automne. Mais rien d'hyper innovant qui puisse être qualifié de nouveau pôle d'attraction

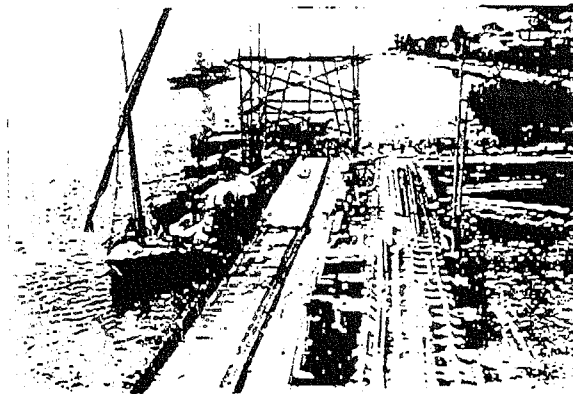
S'est alors imposé l'idée de proposer l'agrandissement du port comme vecteur de développement du quartier selon une approche participative, en intégrant la population

Historique :

Le premier projet de port à Vevey date de 1701, au bas de la place du Marché. Il fut écarté par leurs Excellences de Berne. Par la suite il y eut de nombreuses études pour un port situé au bas de la place du Marché, pour faciliter le transport par voie lacustre au cours du XIX^{ème} siècle.

Le débarcadère fut construit entre 1869-1870 en lieu et place d'un batelier chargé du transport de la clientèle de la rive au pyroscaphe, terme utilisé à l'époque pour désigner le bateau à vapeur qui sillonnait le Léman.

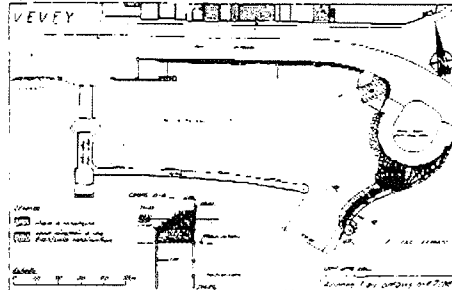
Le port de plaisance tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1933 ; c'est l'œuvre de l'ingénieur Robert Maillard spécialiste du béton armé et des ponts. La digue fut construite à cette époque en 13 mois



Copie à : MM. Ballif, Christen, Lebrion, Allemath, Time Hiltz

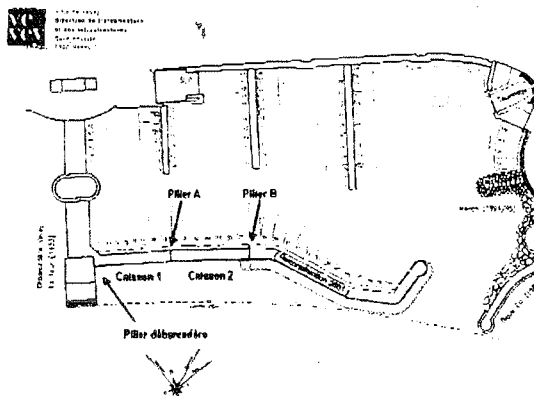
Une concession d'une superficie de 7000 m² pour le port a été accordée le 23 février 1932 pour 50 ans. Le 16 décembre 1982 cette concession a été renouvelée pour trente ans soit jusqu'au 31 décembre 2012.

En 1986, motion de Michel Duboux intitulée « Pour un équipement portuaire digne de ce nom à Vevey ». Cette motion a conduit à la construction d'une digue de protection

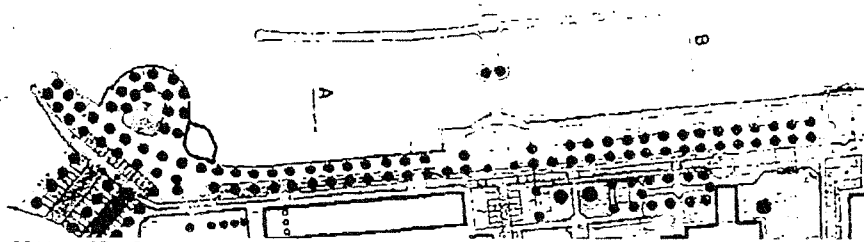


Le 26 décembre 1999, à la suite de la tempête Lothard, deux caissons de la digue les No 3 et 4 sont détruits et une nouvelle digue en rideaux de palplanches tirantées a été construite en 2001 ; les deux anciens caissons No 1 et No 2 sont réhabilités.

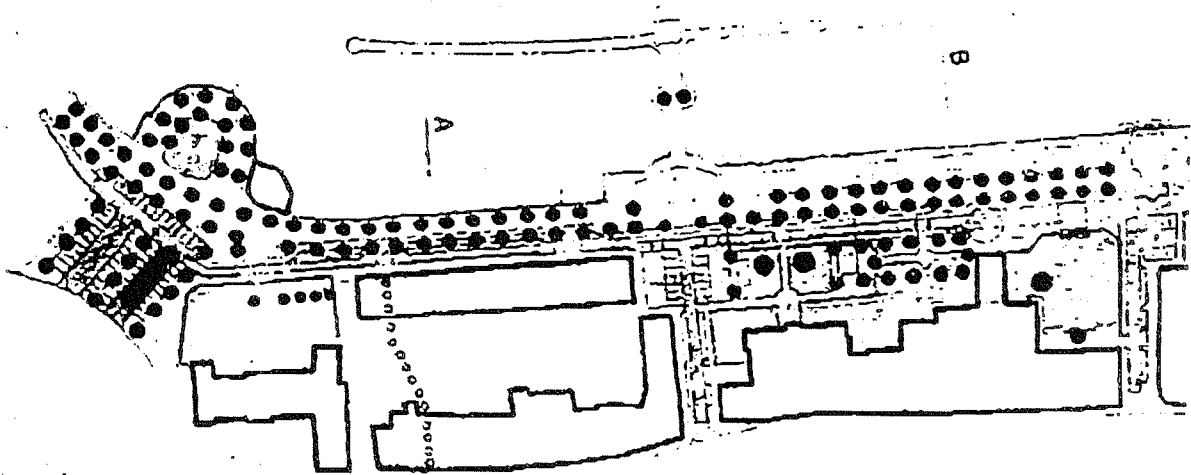
Nuit du 27 au 28 février 2010, c'est la tempête « Xynthia », un projet de décision est déposé d'urgence signé par six conseillers communaux le 22 septembre 2010 demandant une enquête sur l'état des caissons No 1 et 2. Se référer à la C 48/2010, il est proposé de démolir et de construire à neuf la digue pour les caissons 1 et 2 pour un coût global de CHF 3 millions. Une demande de crédit sera déposée au cours du premier semestre 2011.



Retour en arrière en 1991 avec la motion de M. Alfred Studer « L'attractivité de ses quais, un atout majeur pour Vevey ». La Municipalité propose l'étude d'un plan directeur d'aménagement du Quai Perdonnet, étude qui sera menée à terme par les bureaux « Urbaplan » et « Transitec ». Dans cette étude, j'ai été intéressé par le schéma général d'aménagement ci-dessous :



Retour en arrière en 1991 avec la motion de M. Alfred Studer « L'attractivité de ses quais, un atout majeur pour Vevey ». La Municipalité propose l'étude d'un plan directeur d'aménagement du Quai Perdonnet, étude qui sera menée à terme par les bureaux « Urbaplan » et « Transitec ». Dans cette étude, j'ai été intéressé par le schéma général d'aménagement ci-dessous :

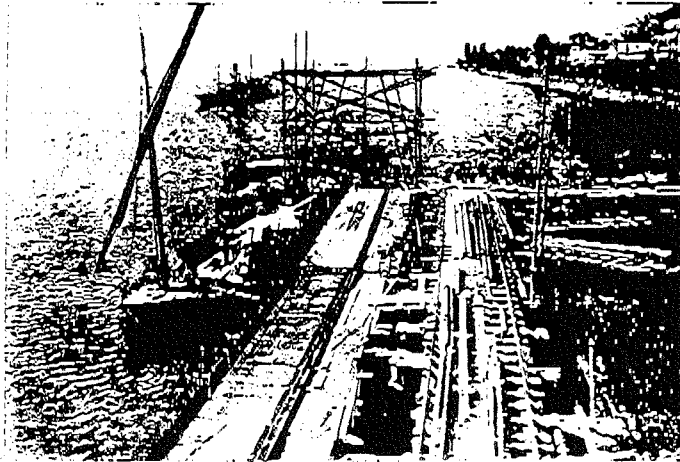


Sous la forme d'un pointillé est indiqué la position d'une nouvelle digue symétrique de l'actuelle.

Le plan directeur communal de 1997 reprendra la notion d'aménagement du Quai Perdonnet sans être cependant très explicite ou novateur à propos du port

Dans le journal la Presse du 1.2.2001 on peut lire : après les navigateurs, les commerçants de Vevey Orient expriment leur mécontentement :

Après les navigateurs, les commerçants de Vevey-Orient s'unissent
«Lettre ouverte pour notre survie»



Après les navigateurs, c'est au tour des commerçants de Vevey-Orient d'exprimer leur mécontentement. Par le biais d'une lettre ouverte à la Municipalité, ils revendiquent la reconstruction du port à l'est de la commune (photo de la construction prise en 1933). 4

12 35 50
2 11 17

Le préavis 35/2008 Demande de crédit pour la construction d'une buvette au port de plaisance et les travaux d'entretien du bâtiment existant au Rond-Point Melchers est déposé puis accepté en février mars 2009 par notre CC, ce projet rencontre toujours de multiples oppositions.

Objectifs du présent postulat :

Tenant compte de la désaffection progressive du quartier Est de Vevey, déjà mentionnée dans la Presse en 2000, nous proposons

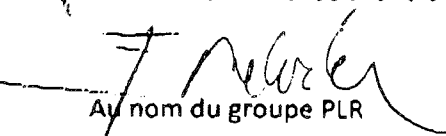
- 1) D'agrandir le port de Plaisance du côté ouest



a.

en rappelant que des sondages ont déjà été faits à l'ouest du débarcadère en 1987, ils n'auraient pas mis en évidence de problèmes techniques particuliers.

- 2) D'évaluer un tel agrandissement au travers d'une approche par processus d'aménagement concerté, ou autrement dit dans le cadre d'une démarche participative avec les Veveysans, comprenant en particulier le Groupe de travail Vevey Est Quai Perdonnet
- 3) D'intégrer un tel agrandissement dans les projets futurs concernant l'ensemble du quartier, en particulier le plan de circulation et la construction d'un parking entre Deux Villes pour lesquels la même démarche pourrait être proposée
- 4) De profiter de prendre des contacts avec les spécialistes aptes à évaluer les aspects techniques d'une telle réalisation du fait de la réflexion actuelle qui est menée pour l'assainissement des caissons 1 et 2
- 5) De tenir compte du nombre d'usagers qui souhaitent obtenir une place dans le port (plus de 150 semble-t-il), mais aussi de tenir compte de conceptions modernes concernant l'exploitation d'un port type mobility
- 6) De faire aboutir un tel projet avec une construction achevée avant la prochaine Fête des Vignerons.


Au nom du groupe PLR

Etienne Rivier, conseiller communal / 23.2.2011

Sources :

Photocopie d'un article de la Presse du 1.2.2000

Préavis sur la construction d'une digue de protection au Port de Plaisance du Quai Perdonnet du 26.10.1988

Rapport et Rapport-Préavis No 4/91 au CC : réponse à la motion de M. A.Studer

Préavis No 20/2000 au Conseil communal : Réhabilitation du Port de Plaisance du Quai Perdonnet

Préavis NO 35/2008 au Conseil communal Demande de crédit pour la construction d'une buvette au port de plaisance et les travaux d'entretien du bâtiment existant

Demande de mesure d'urgence pour la réparation et la consolidation de la digue du Port de Plaisance de Vevey du 22 septembre 2010

C 48/2010 : Port de Plaisance. Expertise et proposition de réhabilitation de la digue suite à la tempête Xynthia du 28 février 2010

Remerciements : Direction de l'architecture et des infrastructures, Vevey, M. D. Cornioley, Greffe municipal, M. Serge Dorlot, ingénieur, conseiller communal, ancien président du CC, M. Blaise Sahly, architecte et urbaniste Vevey

3^{ème} et dernière version/ER